

**Non classifié**

**GOV/PGC(2006)11**

Organisation de Coopération et de Développement Economiques  
Organisation for Economic Co-operation and Development

**27-Oct-2006**

**Français - Or. Anglais**

**DIRECTION DE LA GOUVERNANCE PUBLIQUE ET DU DEVELOPPEMENT TERRITORIAL  
COMITE DE LA GOUVERNANCE PUBLIQUE**

**GOV/PGC(2006)11  
Non classifié**

**PROPOSITION DE PROJET SUR LA GESTION DES RISQUES ET LA GOUVERNANCE PUBLIQUE  
POUR 2007-2008**

**34ème session du Comité de la gouvernance publique  
30-31 octobre 2006  
Château de la Muette, Paris**

*Ce document est présenté au Comité pour examen et approbation au point 6 de l'ordre du jour.*

Pour toute information complémentaire, veuillez prendre contact avec Nik Malyshev  
Tél. : +33 1 45 24 16 69, e-mail : [nikolai.malyshev@oecd.org](mailto:nikolai.malyshev@oecd.org)

**JT03216734**

Document complet disponible sur OLIS dans son format d'origine  
Complete document available on OLIS in its original format

**Français - Or. Anglais**

## TABLE DES MATIÈRES

PROPOSITION DE PROJET SUR LA GESTION DES RISQUES ET LA GOUVERNANCE PUBLIQUE POUR 2007-2008.....	3
Introduction.....	4
Un cadre théorique pour les études de cas .....	4
Première étape – choisir le domaine de risques.....	5
Secteurs de risques et problèmes à examiner dans le cadre des études de cas.....	5
Risque et vulnérabilité : deux types distincts d’analyse.....	5
Importance des enjeux nouveaux pour la gestion des risques.....	6
Deuxième étape – expliquer le contexte.....	6
Troisième étape – préparer l’état des lieux et l’auto-évaluation.....	9
État des lieux.....	9
Auto-évaluation.....	9
Quatrième étape – concevoir les instruments d’évaluation .....	10
Principes directeurs .....	10
Considérations générales.....	11

### Tableaux

Tableau 1. La gestion des risques sous forme de système à plusieurs niveaux .....	8
---	---

**PROPOSITION DE PROJET**  
**SUR LA GESTION DES RISQUES ET LA GOUVERNANCE PUBLIQUE POUR 2007-2008**

1. En examinant la question des risques et de la gouvernance publique à sa réunion des 6 et 7 avril 2006, le Comité de la gouvernance publique a souligné la nécessité d'améliorer la gestion des risques dans les pays de l'OCDE, pour qu'ils soient mieux préparés à faire face aux nouveaux défis du XXI<sup>e</sup> siècle. Il a abordé les points suivants : *i*) mécanismes de la politique de gestion des risques, *ii*) risques dans le contexte général de la gouvernance, *iii*) travaux de l'OCDE sur les risques et la gouvernance publique et *iv*) caractéristiques essentielles d'une bonne gouvernance en matière de risques. Le Comité a proposé que l'OCDE, dans le cadre du programme de travail 2007-2008, conçoive des outils pratiques et un cadre d'analyse comparative des risques et de la gouvernance publique.

2. Les organes subsidiaires du Comité se sont eux aussi penchés sur la question de la gestion des risques ces six derniers mois. Le Groupe de travail sur la gestion de la réglementation et de la réforme a débattu du risque et de la réglementation le 24 avril [GOV/PGC/REG(2006)1]. La discussion a été axée sur la nécessité d'améliorer la gestion des risques dans les pays de l'OCDE pour qu'ils soient mieux préparés à faire face à des problèmes nouveaux de réglementation au XXI<sup>e</sup> siècle. Elle a en particulier mis en évidence la nécessité : *i*) de renforcer les capacités de gestion des risques des gouvernements, *ii*) de mieux résister aux pressions qui incitent les autorités à réglementer après une crise, *iii*) de coordonner les réponses aux risques des secteurs public et privé, *iv*) d'élaborer des stratégies plus exhaustives de gestion du risque, et *v*) d'élargir les réponses réglementaires aux risques, qui sont de plus en plus interdépendants et transnationaux.

3. Un document sur l'évaluation des risques budgétaires au moyen de projections budgétaires à long terme a été présenté à la réunion des hauts responsables du budget qui s'est tenue à Sydney en juin 2006. Il s'agissait de déterminer comment faire des projections à long terme et, dans une certaine mesure, comment tirer de ces projections des conclusions utiles pour l'action publique. Le document [GOV/PGC/SBO(2006)9] encourage les départements budgétaires à mieux intégrer les considérations à long terme dans leurs travaux pour envisager et quantifier systématiquement les risques budgétaires. Le document a reçu un accueil très favorable et a fait l'objet de nombreux commentaires de la part des pays qui produisent des projections à long terme indiquant les types de risques pris en compte. Plusieurs pays ont souhaité obtenir des précisions sur l'élaboration de ces estimations et sur l'accueil politique réservé aux projections. La possibilité d'organiser des travaux de suivi sur les projections à long terme a été examinée à la réunion et est en projet.

4. La réunion annuelle des hauts responsables des centres de gouvernement, les 28 et 29 septembre, a été centrée sur le thème du leadership dans la gestion des risques. Les discussions ont porté sur plusieurs aspects : *i*) élaboration d'une base de connaissances sur la gestion des risques dans les administrations, *ii*) renforcement des liens entre les centres de gouvernement et les ministères chargés de la gestion des risques, et *iii*) acquisition d'une culture positive s'appuyant sur les enseignements tirés des crises passées et les intégrant aux pratiques de gestion des risques. Les participants ont confirmé que les travaux à venir de GOV dans le domaine de la gestion des risques présentaient beaucoup d'intérêt pour eux et sont convenus de fournir des informations sur les différentes étapes du projet.

5. Cette note donne les grandes lignes d'un programme de travail de deux ans sur la gestion des risques et la gouvernance publique. Les principaux résultats du projet seront : *i*) une série d'études de cas sur la gestion des risques dans plusieurs domaines, fondées sur un cadre d'analyse commun et *ii*) des principes directeurs accompagnés de propositions spécifiques sur les politiques, les instruments et les institutions permettant d'intégrer le risque dans les politiques et les pratiques publiques.

## **Introduction**

6. Des discussions antérieures sur la gestion des risques ont mis en évidence le besoin commun d'une plus grande coordination des activités qui contribuent à la gestion des risques, d'une meilleure utilisation des divers instruments utilisés (réglementation, information, assurance, droit de la responsabilité, technologie), d'une ouverture vers l'avenir et d'une souplesse accrues dans un environnement changeant, de l'élaboration d'approches pluridisciplinaires, et de la transmission des meilleures pratiques à d'autres domaines de risques et d'autres pays. Pour répondre à ce besoin, l'OCDE pourrait effectuer une série d'exams par pays (volontaires) sur la gestion des risques. Les travaux pourraient être axés sur la cohérence des politiques et la capacité des pays à surmonter les problèmes – présents et à venir – créés par les risques systémiques émergents, et définir les possibilités d'amélioration et les bonnes pratiques.

7. Pour offrir cette vision intersectorielle et prospective de la gestion des risques, le projet pourrait commencer par examiner en détail la façon dont les pays participants traitent les questions concrètes de risque. L'un des principaux éléments de ce projet serait une série d'études de cas qui fournirait des informations à l'appui d'une analyse intersectorielle des politiques de gestion des risques de chacun des pays étudiés. Les études de cas serviraient par la suite à élaborer un ensemble transnational d'instruments de gestion des risques.

## **Un cadre théorique pour les études de cas**

8. Pour examiner et évaluer dans le cadre des études de cas les mesures adoptées face à un problème précis de gestion des risques, on s'appuiera sur un cadre théorique. Il faudra pour cela établir et adapter un ensemble complet de critères et d'indicateurs. Au début de chaque étude de cas, une période préparatoire sera prévue pour :

- définir la portée de l'étude
- définir les politiques, les institutions et les instruments à examiner
- préparer des questionnaires pour que les gouvernements dressent un état des lieux et procèdent à une auto-évaluation, et
- élaborer des outils d'évaluation.

9. Les paragraphes qui suivent présentent certains aspects méthodologiques des quatre étapes. Il ne s'agit pas d'une procédure à suivre systématiquement, mais plutôt d'un cadre qui peut contribuer à la conception des études de cas. La méthodologie englobe un large éventail de questions de gestion des risques. Il est probable cependant que, pour chaque étude de cas, seule une partie limitée du cadre proposé sera utile.

**Première étape – choisir le domaine de risques**

10. Une description de trois aspects importants du choix de l'étude de cas est donnée ci-dessous : secteurs de risques et problèmes faisant l'objet de l'étude ; type d'analyse (risque/vulnérabilité) ; et enjeux nouveaux à mettre en évidence.

*Secteurs de risques et problèmes à examiner dans le cadre des études de cas*

11. Ce projet pourrait couvrir des risques très divers : catastrophes naturelles – telles que tempêtes et inondations ; risques sanitaires – notamment maladies infectieuses ; questions de sécurité et de sûreté des infrastructures essentielles – approvisionnement en énergie, systèmes d'information et de communication, traitement et adduction d'eau et accidents industriels par exemple. Dans chacun de ces domaines, il faudra resserrer l'étude de cas sur un risque précis. Une étude de cas sur les maladies infectieuses ne traitera pas la question en général, mais se limitera par exemple aux stratégies à adopter pour lutter contre une pandémie de grippe.

12. Pour être compatible avec les objectifs du projet, la question choisie doit répondre à plusieurs critères :

- avoir un caractère représentatif – constituer un exemple significatif de l'exposition du pays aux risques et de leur gestion, en particulier du contexte économique, social et politique dans lequel elle s'inscrit ;
- faire intervenir de nouveaux enjeux – c'est-à-dire des questions nouvelles ou d'importance grandissante, susceptibles de créer de sérieuses difficultés sur le plan de la gestion des risques à l'avenir ; et,
- avoir une dimension internationale – mesures à prévoir face à des risques de plus en plus interdépendants et transnationaux.

*Risque et vulnérabilité : deux types distincts d'analyse*

13. Les secteurs de risque énumérés ci-dessous peuvent faire l'objet de deux types de politiques de gestion des risques. Les premières abordent l'exposition de la société dans son ensemble à un risque **donné**. Les deuxièmes sont axées sur un système donné – groupe de population ou infrastructure par exemple – menacé par des risques **divers**. Pour rendre pleinement compte des enjeux à traiter par les responsables de la gestion des risques, les études de cas devront adopter l'un ou l'autre des deux points de vue correspondant à ces deux types de politique : analyse de risque et analyse de la vulnérabilité.

14. L'analyse de risque cible un danger particulier, par exemple une substance chimique qui peut être nuisible pour les populations ou l'environnement. Dans le cadre de cette approche, les populations ou les écosystèmes exposés sont en général d'importance secondaire et reçoivent moins d'attention. L'analyse est centrée sur la gestion du risque et essaie de déterminer :

- dans quelle mesure l'exposition est dangereuse,
- les conséquences à en tirer sur le plan des activités dangereuses, et
- comment les limiter.

15. En revanche, l'analyse de vulnérabilité s'attache à un système donné et cherche à déterminer comment il peut être menacé et, par conséquent, comment il doit être renforcé. On peut par exemple étudier la vulnérabilité d'une infrastructure importante en s'interrogeant sur les dommages susceptibles de résulter de l'obsolescence, d'un incident technique, d'une catastrophe naturelle, d'une attaque terroriste ou autres. L'accent n'est pas mis dans ce cas sur l'origine du risque mais sur les aspects et l'environnement du système exposé qui déterminent en définitive le préjudice éventuel :

- facteurs qui réduisent ou favorisent l'exposition au risque,
- stratégies d'action et solutions,
- interactions entre le système étudié et d'autres systèmes, et
- effets à long terme de l'exposition au risque.

*Importance des enjeux nouveaux pour la gestion des risques*

16. On essaiera aussi d'expliquer les nouveaux enjeux de la gestion des risques qui résultent de plusieurs évolutions de fond. Le rapport de l'OCDE *Les risques émergents au XXI<sup>e</sup> siècle* en définit quatre catégories :

- évolutions démographiques, telles que croissance démographique, vieillissement, migrations, expansion des centres urbains et des établissements humains
- changements environnementaux, en particulier effets du réchauffement climatique sur les précipitations et les conditions climatiques extrêmes
- facteurs technologiques, tels que connectivité et mobilité accrues, rapidité et omniprésence des évolutions technologiques, ou nature des risques technologiques de nouvelle génération (biotechnologie, xénotransplantations, etc.)
- facteurs socio-économiques comme la pression plus grande exercée par la concurrence, la concentration du marché, les disparités de revenu, l'évolution du rôle et des responsabilités de la réglementation dans les sociétés de l'OCDE, et le rôle des médias.

17. Les études de cas pourraient examiner les conséquences pratiques de l'action de ces facteurs ainsi que la capacité des systèmes de gestion en place à faire face aux risques émergents.

18. En résumé, la première phase d'une étude de cas consiste à i) choisir une question spécifique de gestion des risques ; ii) déterminer s'il vaut mieux l'examiner du point de vue du risque ou de la vulnérabilité ; et, iii) définir les principaux enjeux émergents qui entrent en ligne de compte. Le Secrétariat proposera au pays étudié de prendre ces décisions en collaboration étroite avec lui. Il essaiera de combiner la mise au point des études de cas à d'autres activités du programme de travail, telles que travaux sur le risque et les réglementations, budgétisation à long terme et administration plus ouverte.

*Deuxième étape – expliquer le contexte*

19. Le thème de l'étude de cas une fois défini, l'étape suivante consistera à déterminer les politiques et instruments de gestion des risques à prendre en compte dans l'examen et l'évaluation.

20. La gestion des risques est un processus complexe qui comporte de nombreuses phases différentes : évaluation des menaces, élaboration de stratégies de protection, règlement des questions de responsabilité et enquêtes après une catastrophe par exemple. Si on ne l'envisage pas dans son ensemble, on risque de négliger des liens importants entre ces activités et compromettre ainsi l'efficacité globale des politiques. C'est le cas lorsque l'évaluation des risques n'est pas étroitement coordonnée avec la détermination des moyens abordables de prévention, ou lorsque des réglementations ou des incitations inconciliables accroissent la vulnérabilité et créent une confusion des rôles et des responsabilités.

21. Pour mener à bien les études de cas, il faut utiliser une méthode exhaustive qui évite d'exclure a priori un aspect ou un autre de la gestion des risques, tout en restant souple. Une solution consiste à considérer la gestion des risques comme un système à plusieurs niveaux faisant intervenir divers acteurs, institutions et règles qui assument des fonctions particulières face à un risque précis. Le tableau 1 donne un aperçu d'un tel système.

**Tableau 1. La gestion des risques sous forme de système à plusieurs niveaux**

<b>Niveau fonctionnel</b>	<b>Objectif</b>	<b>Principaux instruments</b>	<b>Principaux liens</b>
Évaluation	Décrire le risque	Compétences scientifiques et techniques	Prise de décision Information
Prise de décision	Choisir une option de gestion des risques	Affectation de ressources sur la base des coûts, des avantages et d'autres considérations	Tous les autres niveaux
Conditions cadres	Appliquer des règles, des normes et des incitations dans le cadre des activités productrices de risques et de partage des risques	Lois, réglementations, règles administratives et instruments économiques	Protection Information Secours Aide au rétablissement
Protection	Créer, améliorer et adapter des mécanismes de protection	Connaissances scientifiques et techniques appliquées	Information Secours Aide au rétablissement
Information	Informers de l'apparition d'un danger, sensibiliser les citoyens	Différents dispositifs d'information et d'alerte précoce	Secours
Secours	Atténuer les dégâts immédiats	Planification et organisation des services d'urgence	Information
Aide au rétablissement	Atténuer les dégâts à long terme	Soutien économique, social et médical	Information
Diffusion d'informations sur l'expérience acquise et modification de l'organisation	Analyser et corriger les insuffisances	Contrôle, études et réforme	Tous les autres niveaux

Source : *Les risques émergents au XXI<sup>e</sup> siècle*, OCDE (2004)

22. Le tableau 1 montre que les huit niveaux qui forment un système de gestion des risques ont tous une fonction distincte et exigent des instruments particuliers. Il est donc possible de définir le ou les niveaux fonctionnels directement concernés par une question spécifique de gestion des risques et d'en étudier le fonctionnement séparément. En même temps, les liens importants entre les différents niveaux peuvent être recensés et intégrés à l'analyse. Cette méthode doit permettre de limiter l'oubli d'éléments importants de la question étudiée.

23. En résumé, la deuxième étape de conception d'une étude de cas portant sur une question précise de gestion des risques consiste à définir les niveaux fonctionnels du système de gestion des risques à examiner et évaluer. En outre, l'étude devra tenir compte des interactions à l'intérieur du système.



### *Troisième étape – préparer l'état des lieux et l'auto-évaluation*

24. Comme pour tout travail d'évaluation et d'examen, le pays étudié doit rassembler et fournir des informations sur les institutions et pratiques qui entrent dans le cadre de l'étude. Les pays n'auront pas à fournir une description détaillée de leur système de gestion des risques, ce qui les obligerait à procéder à un inventaire complet de leurs institutions et réglementations, tâche difficile en soi dans de nombreux pays de l'OCDE. Ils devront plutôt se concentrer sur certaines parties limitées du système présentant un intérêt pour un aspect particulier de la gestion des risques.

25. Pour aider les pays dans cette tâche, des questionnaires précis seront élaborés. Chacun comportera des éléments d'état des lieux et d'auto-évaluation.

#### *État des lieux*

26. Pour dresser l'état des lieux des organisations et des politiques de gestion des risques du pays, il faudra tenir compte des éléments suivants :

- statut, rôle et responsabilités des différents organismes et services administratifs qui interviennent au(x) niveau(x) de gestion des risques considéré(s)
- outils pratiques des différentes organisations (budget, personnel, capacités de communication)
- liens institutionnels et dispositifs de communication entre le(s) niveau(x) considéré(s) et les autres niveaux (pertinents)
- lois et réglementations applicables au(x) niveau(x) considéré(s)
- données collectées dans chaque organisation, et utilisation
- conditions du marché en matière d'activités productrices de risques et de partage de risques.

#### *Auto-évaluation*

27. Pour compléter ces informations, les pays seront invités à évaluer les éléments de leur système de gestion des risques en répondant aux questions qui suivent :

- Quels ont été les changements apportés récemment au système de gestion des risques et pour quelle raison ? Dispose-t-on d'éléments indiquant qu'ils ont été efficaces ?
- Quelles sont les procédures et pratiques des différents niveaux du système de gestion des risques qui sont perçues comme des pratiques optimales par les autorités nationales ? Pourquoi ?
- Quels sont les éléments, procédures et pratiques qui doivent être renforcés ou améliorés aux différents niveaux du système ? Pourquoi ?
- Quels sont les liens solides et fragiles entre les différents niveaux ?

28. La troisième étape consiste à élaborer un questionnaire sur les parties du système de gestion des risques examinées dans le cadre de l'étude de cas. La première partie du questionnaire doit porter sur le contexte institutionnel, l'organisation, les moyens et les instruments des entités qui interviennent dans la gestion des risques, et la deuxième partie sur les réformes récentes et les pratiques optimales.

### ***Quatrième étape – concevoir les instruments d'évaluation***

29. Les études de cas pourraient examiner et évaluer les mesures mises en place pour répondre à une question particulière de gestion des risques en s'appuyant sur les principes clés du rapport de l'OCDE sur *Les risques émergents au XXI<sup>e</sup> siècle*. Les recommandations de ce rapport ont déjà permis de définir un ensemble complet de critères d'évaluation et d'indicateurs, qui pourraient être adaptés à chaque étude de cas, en particulier sous forme d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs.

30. L'évaluation pourrait comporter une évaluation générale du système de gestion des risques ainsi que des analyses distinctes des niveaux fonctionnels. L'évaluation générale pourrait étudier les liens entre les niveaux fonctionnels, en mettant en évidence la dynamique du système :

- ses résultats passés ;
- la qualité du retour d'information sur l'expérience acquise et la capacité à faire évoluer l'organisation pendant la période favorable qui s'ouvre à la suite d'un accident ;
- la capacité à détecter les changements et à s'adapter aux situations nouvelles ;
- la gestion des incertitudes et la cohérence des mesures de précaution ;
- l'existence d'une stratégie de gestion des risques et sa pertinence.

31. L'analyse des niveaux de gestion des risques pourrait se concentrer sur trois aspects : la cohérence de l'organisation, l'efficacité au regard des objectifs fixés et l'ouverture aux sources d'information extérieures. On pourrait évaluer la cohérence de l'organisation de manière similaire dans les différents niveaux, en prêtant une attention particulière à la cohérence entre le cadre institutionnel et l'objectif final du niveau. Des critères d'efficacité devraient permettre d'évaluer les résultats passés, l'adéquation des instruments, l'efficacité des ressources, et de déterminer si chaque aspect de la fonction est bien prise en considération. Des critères d'ouverture pourraient mettre en évidence l'importance des sources d'information extérieures pour l'amélioration des instruments et des procédures utilisées au niveau étudié.

32. En résumé, la quatrième étape consiste à définir des principes et des critères d'évaluation adaptés à chaque étude de cas. Il s'agira d'évaluer : i) les liens entre les niveaux et la dynamique de la gestion des risques, et ii) la cohérence de l'organisation, l'efficacité et l'ouverture de chaque niveau considéré.

### **Principes directeurs**

33. Cette deuxième partie du projet fera la synthèse des travaux précédents pour aboutir à un ensemble de principes directeurs destinés à améliorer la gestion des risques dans le cadre des politiques et des institutions publiques. Il est probable que les principes directeurs comporteront plusieurs des éléments suivants :

- une analyse des inconvénients (conséquences négatives) et des avantages (possibilités nouvelles et bienfaits) des risques ;
- les différents niveaux des politiques de gestion des risques (national, provincial, local) ;
- la dimension internationale, dans la mesure où les risques sont de plus en plus interdépendants et transnationaux ;

- la perception des risques et les différentes visions que peuvent en avoir les citoyens et les fonctionnaires ;
- le partage des risques et, en général, l'importance des approches économiques des risques ;
- les stratégies efficaces de communication en matière de risques ;
- la structure et l'interdépendance des différents acteurs de la gestion des risques (structure de gouvernance) ;
- le style de prise de décision qui prévaut dans les institutions jouant un rôle dans le processus de gestion des risques (culture politique) ; et,
- les atouts et les capacités d'organisation nécessaires pour assurer une gestion efficace des risques.

34. Outre les éléments classiques du processus de gestion des risques et les aspects contextuels et culturels du risque, le cadre devra contenir certaines prémisses morales ou normatives. Celles-ci ont de toute évidence un rôle à jouer dans la formulation des observations et des stratégies résultant de l'application des principes directeurs. Elles pourront inclure :

- la conviction qu'il faut parvenir à un équilibre dans l'examen des caractéristiques matérielles et sociales du risque ;
- la nécessité d'assurer une participation précoce et significative de toutes les parties prenantes ;
- la reconnaissance du rôle important de l'évaluation risques-avantages et de l'existence d'arbitrages entre risques ;
- l'obligation d'explorer les possibilités et les limites du pouvoir d'autorégulation des « forces du marché » et de rechercher des modes nouveaux de couverture du risque (assurabilité et régimes supranationaux de responsabilité par exemple) ;
- l'idée que la connaissance et la prise en compte des risques liés aux technologies émergentes ne doivent pas étouffer l'innovation et le progrès.

### **Considérations générales**

35. Ce projet devrait contribuer au transfert et à la diffusion de connaissances en direction de pays qui commencent à formuler leur stratégie de gestion des risques. Les responsables des politiques et les décideurs de ces pays devraient tirer profit des études de cas effectuées dans des pays aux stratégies mieux établies et plus complexes.

36. En outre, le projet apportera des informations nouvelles aux spécialistes du risque des pays de l'OCDE. Il vise à définir les fonctions à assumer par les différentes parties prenantes face aux risques transnationaux et intersectoriels, met en lumière le rôle de la société civile, en particulier les points de rencontre et les interactions entre les différents acteurs, et peut sans doute aider ceux qui sont déjà chargés des questions de risque à adopter un point de vue nouveau et plus large dans leur travail et à améliorer ainsi la qualité de la contribution des parties prenantes à la gestion d'un risque. Certains spécialistes pourront aussi juger que les principes directeurs proposés contribuent à assurer une approche systématique des tâches pratiques individuelles tout en fournissant une vue d'ensemble.

37. Les examens par pays ne visent pas à contrôler les systèmes de gestion des risques, mais plutôt à procéder à des échanges de vues, à rassembler des données sur l'expérience acquise et à définir et partager les pratiques optimales. Les critères d'évaluation doivent par conséquent être aussi ouverts que possible à la variété des expériences et des contextes nationaux. En adaptant et en appliquant ces critères à chaque

cas, il faudra prêter une attention particulière aux événements antérieurs ayant conduit à la situation actuelle, ainsi qu'au contexte culturel, géographique et social particulier de la gestion des risques.

38. De toute évidence, la tâche la plus difficile du projet sera la mise au point des principes directeurs. Il faudra pour cela tirer des conclusions générales à partir des résultats et des analyses des études de cas, en s'appuyant sur un échantillon représentatif des pays et domaines de risques.

39. La mise en œuvre du projet aura d'importantes répercussions sur les ressources. Certaines ressources de la Partie I ont été affectées à ces travaux, mais des fonds complémentaires seront nécessaires. En particulier, les études de cas devront être financées entièrement au moyen de contributions volontaires.